

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue 08 janvier 2024 à 20h00, en la salle du conseil municipal de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1  
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2  
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3  
M. Mario Lemire, conseillère siège n° 5  
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6  
M. Sylvain Cormier, maire

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Cormier, maire.

### ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier

10-01-2024

### 9.2 ENGAGEMENT DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DU PLAN NATURE 2030

**Considérant** le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

**Considérant** la biodiversité fragilisée, déjà signalée par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

**Considérant** que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

**Considérant** les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;

**Considérant** les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

**Considérant** que les municipalités, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

**SUR PROPOSITION** de M. Mario Lemire et appuyé par M. Simon Lauzière,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil s'engage à ;

**Appuyer** les axes et cibles du Plan nature 2030 tel que présenté à la consultation régionale du 1<sup>er</sup> novembre 2023;

**Promouvoir** et mettre en œuvre les cibles du Plan nature 2030 à travers les différents projets de la Municipalité;

**Réaliser** une veille stratégique sur les enjeux relatifs au Plan nature 2030 portant sur le milieu municipal;

**Soutenir** les partenaires régionaux (MRC, municipalités, OBV, Nature Avenir, etc.) dans la mise en œuvre de leurs plans et politiques liés à la conservation de la biodiversité et à la restauration des milieux naturels (PRMHH, PDE, politique de l'arbre, etc.);

**Participer** à la concertation des partenaires régionaux et nationaux afin de favoriser l'atteinte des cibles du Plan nature 2030;

**Mettre en œuvre** son PRMHH, respecter les engagements de conservation établis et réaliser les actions présentes au plan d'action.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

**QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey sollicite les différents paliers gouvernementaux afin d'offrir un soutien financier adéquat aux municipalités et aux organismes partenaires pour assurer la mise en œuvre des actions du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et l'atteinte des engagements de conservation.

**Résolution# 10-01-2024**

**Copie certifiée conforme**  
**En date du 09 janvier 2024**

---

Alexandre Côté  
Directeur général/greffier-trésorier